



Ville de L'Île-Dorval
Town of Dorval Island

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO C-19-03

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 5 mai 2019, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement C-19-03 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le traitement des membres du conseil de la Ville de l'Île-Dorval ».
2. Que ledit règlement est déposé à l'hôtel de ville, 92, avenue Simpson, L'Île-Dorval, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ À L'ÎLE-DORVAL, en ce 1^{er} juin 2019.

La greffière, Me Catherine Péloquin